

REUNION DU COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES
5 avril 2006, BHI

Conformément à l'article 14 du Règlement général de l'OHI, le Comité de direction s'est réuni, le mercredi 5 avril, avec le Président de la Commission des finances, M. M. Gaziello (Monaco), afin de traiter de différentes questions financières intéressant l'Organisation et de discuter des mesures possibles qui doivent être prises. Le vice-président de la Commission des finances, M. B. Bussey du SH du RU, qui a malheureusement été empêché de participer à cette rencontre en raison de difficultés de transport, a contribué de manière significative aux discussions grâce à une conférence téléphonique. Melle P. Taramazzo, Commissaire aux Comptes, a également participé à cette réunion. Les principaux sujets de discussion ont été les suivants :

- a. Le projet de rapport annuel – 2^e Partie « Finances » pour l'année 2005 a été examiné en détail et quelques observations ont été présentées et approuvées par le Comité restreint de la Commission des finances. Le rapport du Commission aux comptes, en cours de préparation, n'a pas été mis à disposition pour la réunion mais, d'une manière générale, le Commissaire aux comptes n'a pas relevé de difficulté particulière dans le déroulement de l'exécution budgétaire et dans les dépenses effectuées. Melle Taramazzo a souligné que, depuis 2004, les pensions ont été entièrement versées à partir du Fonds de retraite interne (FRI) étant donné que ce dernier avait été entièrement provisionné à cet effet, comme indiqué aux Etats membres sous couvert de la LCCF 05/2003. Le rapport annuel 2005 – 2^e Partie « finances », qui comprend le rapport du Commissaire aux comptes et les commentaires du Comité de direction, sera envoyé aux Etats membres, avant la fin du mois.
- b. Le déroulement de l'exécution budgétaire 2006 a été examiné et l'on a relevé une progression régulière sans problème spécifique. A partir du reporting financier mensuel, diverses questions d'intérêt spécifiques ont été discutées et des explications ont été apportées.
- c. La situation des contributions des Etats membres a été examinée pour 2005 et pour le premier trimestre 2006. Pour 2005, 88,94% des contributions totales ont été reçues par rapport à un pourcentage de 92,37% pour 2004, tandis que pour le premier trimestre 2006, 55,80% des contributions totales ont été reçues par comparaison aux 53,13% reçues pour la période correspondante en 2005. Les problèmes de règlement ont été abordés avec les Etats qui ont des difficultés à s'acquitter rapidement du montant de leur contribution et le Comité de direction a informé les participants de leurs efforts et des discussions permanentes avec ces Etats pour l'établissement d'échéanciers, conformément à l'article 17 du règlement financier. Ces mesures recueillent la satisfaction générale, sous l'angle de la situation du règlement des contributions.
- d. Le Comité de direction a informé les participants que les Etats membres ont accédé aux demandes du SPWG en vue de créer un groupe de travail chargé d'examiner les salaires du Secrétaire général et des Directeurs, dans la nouvelle structure de l'OHI, telle qu'approuvée par les Etats membres lors de la Conférence extraordinaire de 2005. Le groupe de travail doit présenter sa proposition aux Etats membres qui l'examineront à l'occasion de la Conférence de mai 2007. Le BHI assurera la coordination avec les Etats membres qui ont fait part de leur volonté de participer à ce groupe de travail afin de convoquer la première réunion qui se déroulera vraisemblablement au BHI au cours de la deuxième quinzaine de juillet.
- e. L'étude actuarielle réalisée en interne au Bureau, à propos de la situation du FRI en 2005, n'indique qu'un déficit moindre que le Comité de direction propose de combler sans que cela ne pose aucun problème pour le paiement des pensions. A la fin 2006, le Comité de direction fera réaliser par un spécialiste externe, en parallèle avec l'étude actuarielle effectuée par le Bureau, une étude qui sera présentée à la Conférence de 2007.

- f. En ce qui concerne les plans de retraite personnalisés, le Comité de direction a informé les participants du fait que le personnel avait accepté les améliorations apportées à leurs contrats, sur la base d'un avis émis par un expert externe, et que NSM VIE appliquerait prochainement ces modifications au contrat de chaque membre du personnel.

Il a été décidé que la prochaine réunion du Comité restreint de la Commission des finances aurait lieu le 25 octobre 2006.